

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

États financiers

31 mars 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des Biens non publics du
Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes** [l'«organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation, et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 28 octobre 2022

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de la situation financière

En date du 31 mars

	2022	2021
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	—	68 234
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 8]	18 960 110	19 611 282
Charges payées d'avance	187 133	—
Tranche à court terme des petits prêts - préventif à recevoir [note 4]	1 665 848	1 649 105
Tranche à court terme des prêts d'urgence à recevoir [note 4]	872 610	722 110
Tranche à court terme des prêts d'études à recevoir [note 4]	69 385	67 140
Total de l'actif à court terme	21 755 086	22 117 871
Petits prêts préventif à recevoir [note 4]	1 680 391	987 676
Prêts d'urgence à recevoir [note 4]	1 823 442	1 521 441
Prêts d'études à recevoir [note 4]	83 641	92 119
Immobilisations incorporelles, nets [note 6]	211 461	324 575
	25 554 021	25 043 682
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	12 414	13 336
Produits constatés d'avance	317 475	—
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions [note 5]	2 101	20 780
Total du passif	331 990	34 116
Actif net		
Non affecté [note 2 et annexe A]	22 783 875	22 484 136
Grevé d'affectations externes – Subventions [note 2]	2 438 156	2 525 430
Total de l'actif net	25 222 031	25 009 566
	25 554 021	25 043 682

Voir les notes ci-jointes.

Approuvé au nom du Conseil des biens non publics :



Julie Peckham
Chef des services financiers

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2022		2021	
	Grevé d'affectations externes – Subventions		Total	
	Non affecté \$	\$	Total \$	Total \$
Produits				
Dons	1 967 104	712 045	2 679 149	3 284 607
Intérêts sur les dépôts	542 208	41 819	584 027	570 673
Apports provenant des prélèvements	252 016	—	252 016	236 408
Intérêts sur les prêts	217 784	—	217 784	203 075
Autre	124 927	—	124 927	113 309
	3 104 039	753 864	3 857 903	4 408 072
Charges				
Programme	2 068 879	810 996	2 879 875	2 513 199
Collecte de fonds	659 840	5 833	665 673	744 610
Administration et autres	75 581	24 309	99 890	34 285
	2 804 300	841 138	3 645 438	3 292 094
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	299 739	(87 274)	212 465	1 115 978

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2022				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté [annexe A]	22 484 136	299 739	—	22 783 875
Grevé d'affectations externes – Subventions	2 525 430	(87 274)	—	2 438 156
	25 009 566	212 465	—	25 222 031
2021				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté	21 588 302	895 834	—	22 484 136
Grevé d'affectations externes – Subventions	2 305 286	220 144	—	2 525 430
Grevé d'affectations externes – Fonds de dotation	1 045 518	—	(1 045 518)	—
	24 939 106	1 115 978	(1 045 518)	25 009 566

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	212 465	1 115 978
Déduire des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	123 114	121 173
Recouvrement des prêts	(49 174)	(119 334)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Avances au Fonds central des Forces canadiennes	651 172	449 248
Charges payées d'avance	(187 133)	—
Produits constatés d'avance	317 475	—
Créditeurs et charges à payer	(922)	3 921
Passif au titre des prêts d'urgence et des subventions	(18 679)	(233 211)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	1 048 318	1 337 775
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations incorporelles	(10 000)	(63 652)
Petits prêts préventif consentis	(3 161 000)	(2 402 500)
Prêts d'urgence consentis	(1 557 591)	(1 663 707)
Prêts d'études consentis	(89 196)	(92 311)
Remboursement de capital sur les petits prêts préventif	2 432 738	2 828 867
Remboursement de capital sur les prêts d'urgence	1 154 158	984 400
Remboursement de capital sur les prêts d'études	114 339	105 950
Transfert des fonds de dotation	—	(1 045 518)
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(1 116 552)	(1 348 471)
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(68 234)	(10 696)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	68 234	78 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	—	68 234

Voir les notes ci-jointes.

Annexe A - Annexe des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Non affecté				Grevé d'affectations externes – Subventions					2022	2021
	Subvention Appuyons nos troupes \$	Subventions Sans limites \$	Appuyons nos troupes Programme de prêts \$	Total \$	Fondation Boomer's Legacy \$	Affecté Appuyons nos troupes \$	Programme Sans limites \$	Programme de plaques d'immatriculation \$	Total \$	Total \$	Total \$
Produits											
Intérêts sur les dépôts	185 013	15 392	341 803	542 208	—	—	—	41 819	41 819	584 027	570 673
Apports provenant de prélèvements [note 2]	252 016	—	—	252 016	—	—	—	—	—	252 016	236 408
Intérêts sur les prêts	—	—	217 784	217 784	—	—	—	—	—	217 784	203 075
Remises liées au programme Philanthropie	118 950	—	—	118 950	—	—	—	—	—	118 950	97 693
Partenariats	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	905 485
Dons et partenariats	1 186 147	780 957	—	1 967 104	106 276	144 688	218 166	242 915	712 045	2 679 149	2 379 122
Dons en nature	5 977	—	—	5 977	—	—	—	—	—	5 977	12 142
Autre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 474
	1 748 103	796 349	559 587	3 104 039	106 276	144 688	218 166	284 734	753 864	3 857 903	4 408 072
Charges											
Programmes											
Subventions aux bonnes œuvres	1 224 893	843 986	—	2 068 879	41 715	405 777	163 649	199 855	810 996	2 879 875	2 501 057
Dons en nature	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 142
Collecte de fonds											
Salaires et avantages sociaux	440 155	113 835	—	553 990	—	—	—	—	—	553 990	632 952
Services contractuels	17 595	—	—	17 595	5 833	—	—	—	5 833	23 428	92 619
Marketing	3 255	—	—	3 255	—	—	—	—	—	3 255	19 039
Don	85 000	—	—	85 000	—	—	—	—	—	85 000	—
Administration et autres											
Créances douteuses	—	—	(104 210)	(104 210)	—	—	—	—	—	(104 210)	(156 332)
Frais administratifs	1 941	8	—	1 949	9	—	—	—	9	1 958	2 426
Amortissement des immobilisations incorporelles	117 095	3 654	—	120 749	2 365	—	—	—	2 365	123 114	121 173
Autre	58 348	(1 255)	—	57 093	1 200	—	—	20 735	21 935	79 028	67 018
	1 948 282	960 228	(104 210)	2 804 300	51 122	405 777	163 649	220 590	841 138	3 645 438	3 292 094
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(200 179)	(163 879)	663 797	299 739	55 154	(261 089)	54 517	64 144	(87 274)	212 465	1 115 978
Transfert des fonds de dotation à SBMFC	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 045 518)
Transferts	663 797	—	(663 797)	—	—	—	—	—	—	—	—
Actif net, début de l'exercice	5 349 352	425 824	16 708 960	22 484 136	97 966	902 824	79 090	1 445 550	2 525 430	25 009 566	24 939 106
Actif net, fin de l'exercice	5 812 970	261 945	16 708 960	22 783 875	153 120	641 735	133 607	1 509 694	2 438 156	25 222 031	25 009 566

Voir les notes ci-jointes.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

1. Autorité, organisation et objectif

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes gèrent et exploitent les fonds de bienfaisance de la communauté des Forces armées canadiennes, ce qui comprend : le fonds Appuyons nos troupes, le fonds Sans limites et le fonds Boomer's Legacy. Tout don reçu par l'un de ces fonds est considéré comme un don à Sa Majesté. Sa Majesté, du chef du Canada, est un « donataire reconnu » conformément aux articles 110.1 et 118.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces fonds existent pour aider les membres des Forces armées canadiennes (« FAC ») et leurs familles à relever des défis uniques et à faire face à des circonstances individuelles, le plus souvent associées aux exigences du service militaire. Les membres actifs, les vétérans membres des FAC et leurs familles respectives peuvent bénéficier d'une aide financière en cas de détresse ou d'autres circonstances méritoires. Ces objectifs sont atteints au moyen d'une aide financière sous forme de petits prêts préventif, de prêts d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

Les biens non publics (« BNP ») tels que définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens provenant des membres des Forces canadiennes. L'organisation est gérée sous l'autorité du chef d'état-major de la défense (« CEMD ») en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

L'organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), comme les autres fonds non publics.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

À des fins comptables et aux fins de la présentation d'information, les produits et les charges sont attribués en fonction d'objectifs spécifiés en externe par les donateurs ou en interne par le CEMD.

Fonds non affecté – général

Les **subventions du Fonds Appuyons nos troupes** permettent d'apporter une aide financière d'urgence aux membres, aux vétérans et à leurs familles respectives en situation de détresse financière ou de difficultés. Parmi les autres initiatives, citons les bourses d'études, les subventions pour les camps, les subventions pour les besoins spéciaux, les séminaires dans le cadre du programme de Soutien social aux blessés de stress opérationnel (« SSBSO »), le programme de paniers des fêtes, l'emploi des conjoints, le soutien aux malades et aux blessés, les subventions spécifiques aux régions et l'accès aux commodités de base d'un foyer pour les membres des FAC qui sont hospitalisés pendant plus de 48 heures. Le Fonds Appuyons nos troupes bénéficie également de diverses activités de collecte de fonds organisées par les BNP.

Le **programme de prêts du Fonds Appuyons nos troupes** offre un soutien financier sous forme de prêts à faible taux d'intérêt aux membres, aux vétérans et à leurs familles respectives. Les programmes de prêt disponibles sont les

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

suivants : Le petit prêt préventif, le prêt d'urgence et le prêt d'études [note 4]. Le programme de prêts est protégé à une valeur de 16 708 960 \$.

Grevé d'affectations externes – subventions

Le **Fonds Sans limites** permet aux membres et aux vétérans des FAC malades ou blessés d'adopter un mode de vie actif et sain en participant à des activités récréatives, sportives et autres activités physiquement exigeantes. L'aide apportée par le fonds est destinée aux personnes qui ne sont pas couvertes par des fonds publics. Parmi les exemples de ces dépenses, on peut citer les subventions pour l'achat de d'équipement spécialisé ainsi que la participation à des événements et les déplacements connexes.

Fonds Boomer's Legacy : la mission du Fonds Boomer's Legacy est d'« aider nos troupes à aider les autres ». Ce programme sert à financer des projets sélectionnés par les membres des FAC, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada, qui autrement n'auraient pas été financés, afin de favoriser la bienveillance et de donner une image positive des membres des FAC aux yeux de la population locale aidée par le projet.

Fonds affecté Appuyons nos troupes : Ces fonds sont utilisés pour venir en aide aux mères et aux familles, aux camps, au centre de ressources pour les familles des militaires d'Edmonton, aux besoins spéciaux, à l'achat de véhicules, à la ligne Jeunesse J'écoute et aux subventions régionales.

Les fonds du **Programme des plaques d'immatriculation** proviennent de la vente de plaques d'immatriculation spéciales « Appuyons nos troupes » dans les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan et sont utilisés dans chacune de ces provinces pour soutenir des programmes sanctionnés.

Grevé d'affectations externes – fonds de dotation

Les fonds de dotation ont été transférés du Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes vers les services de bien-être et moral des Forces canadiennes, mais ils sont toujours gérés par le Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes.

Fiducie du Cpl Ronald MacDonald : Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie à la mémoire de son fils, le caporal Ronald MacDonald, décédé le 10 décembre 1975, alors qu'il servait dans les Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le fonds, qui a été créé le 1^{er} janvier 1977, a pour but d'aider à atténuer les problèmes financiers rencontrés par les membres des FAC et leurs familles. Les subventions sont versées à partir du fonds fiduciaire du Mémorial, à concurrence de 500 \$ par cas. L'apport initial de 20 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Musée et archives des Rocky Mountain Rangers : Le colonel WC Robertson, MC, OMM, CD, a initialement fait don de 20 000 \$ au Musée et archives des Rocky Mountain Rangers pour financer une ou plusieurs bourses annuelles destinées aux membres en règle des Rocky Mountain Rangers, un régiment de réserve des Forces canadiennes. Les bourses versées par le fonds fiduciaire sont de 300 \$ au minimum. L'apport initiale de 20 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari : La Fondation George et Helen Vari a créé un Fonds d'éducation afin de soutenir l'éducation des membres actifs des FAC. Les apports doivent rester dans le fonds à perpétuité. Les décaissements des intérêts annuels sont répartis comme suit : 3 000 \$ au Toronto Scottish Regiment; et le montant restant est affecté à l'éducation des membres actifs des FAC.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués selon le coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Sites Web	24 % par an
Système de gestion des prêts	24 % par an

Comptabilisation des produits

Les contributions grevées d'affectations externes (y compris les dons et les parrainages) sont comptabilisées à titre de produits du fonds grevé d'affectations externes approprié et les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que produits du fonds non affecté approprié au cours de l'exercice où elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les contributions provenant des prélèvements comprennent les contributions des services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (« Financière SISIP ») et du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »). La Financière SISIP fournit un apport de 200 000 \$ pour les programmes de bien-être dans le cadre du Fonds Appuyons nos troupes. Les apports du FCFC sont comptabilisées mensuellement conformément à l'entente conclue en janvier 2004 entre le FCFC et le Fonds Appuyons nos troupes. Ces apports sont constituées de 0,25 % provenant des fonds des bases, escadres et unités et des ventes au détail des mess des Forces canadiennes.

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en tant que charges lorsqu'elles sont versées ou lorsque les conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire du Fonds Appuyons nos troupes.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables reconnus du Canada pour les organisations sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont des incidences sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations sont examinées annuellement et les ajustements qui s'imposent sont comptabilisés dans les états financiers pour la période visée.

Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers, émis ou pris en charge dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale, à leur juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

Les instruments financiers contractés entre apparentés qui sont assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, qui représente les flux de trésorerie non actualisés de l'instrument, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés entre apparentés qui ne sont pas assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût, déterminé sur la base de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisation. Si la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est déterminé en utilisant les flux de trésorerie non actualisés, à l'exclusion des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Si, en revanche, la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque la transaction s'inscrit dans le cours normal des activités ou lorsque la transaction ne s'inscrit pas dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que le changement de participation dans l'élément financier connexe transféré est considérable et que le montant de la contrepartie transférée ou reçue est établi et convenu par les apparentés et est étayé par des preuves indépendantes. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme coût de l'instrument financier contracté entre apparentés.

Ultérieurement, l'organisation évalue ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à concurrence du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée en fonction des coûts de transaction, qui sont comptabilisés dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Modification de méthode comptable

Instruments financiers dans une transaction entre apparentés, divulgation des risques et autres modifications

À compter du 1^{er} avril 2021, l'organisation a adopté les modifications au chapitre 3856 de la partie II du *Manuel de CPA Canada – comptabilité, instruments financiers* (« chapitre 3856 » ou la « norme ») publiées par le Conseil des normes comptables du Canada. En vertu de la norme modifiée, l'évaluation des instruments financiers entre apparentés est maintenant intégrée au chapitre 3856, par opposition au chapitre 3840, *Opérations entre apparentés* (« chapitre 3840 »).

L'organisation a adopté rétrospectivement les modifications apportées au chapitre 3856. L'adoption des modifications au chapitre 3856 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisation au 31 mars 2022 et pour l'exercice clos à cette date.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

4. Prêts à recevoir

Petits prêts préventif

Les prêts aux membres vont de 1 000 \$ à 8 000 \$. Les modalités de remboursement peuvent s'étaler jusqu'à 42 mois et sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 5,50 %.

Prêts d'urgence

Les prêts individuels peuvent atteindre 25 000 \$, sont assortis de modalités de paiement allant jusqu'à 60 mois, et comportent un taux d'intérêt annuel de 2,00 %.

Prêts d'études

Les postulants peuvent demander un maximum de 5 000 \$ par étudiant dont le remboursement s'étale sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,45 %. Le plafond à vie par étudiant est de 20 000 \$.

Les prêts à recevoir sont composés des éléments suivants :

	Petit préventif		D'urgence		D'études	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	3 435 239	2 746 781	2 804 052	2 434 551	160 026	185 259
Provision pour pertes sur prêts	(89 000)	(110 000)	(108 000)	(191 000)	(7 000)	(26 000)
	3 346 239	2 636 781	2 696 051	2 243 342	153 026	159 259
Moins la tranche à court terme	1 665 848	1 649 105	872 610	722 110	69 385	67 140
Tranche à long terme	1 680 391	987 676	1 823 441	1 521 232	83 641	92 119

Le Fonds Appuyons nos troupes n'exige pas de garantie ou d'autre sûreté pour soutenir les avances sur prêts consenties aux membres actifs et vétérans des FAC. Tous les remboursements des prêts se font soit par des retenues automatiques mensuelles sur la paie par le biais du système de délégation de solde, soit par des prélèvements mensuels préautorisés.

5. Passif de prêts d'urgence et de subventions

Le Fonds Appuyons nos troupes gère le compte de fiducie, qui a été établi pour offrir rapidement des subventions ou des prêts aux personnes en difficulté et à leurs familles immédiates. Les prêts et les subventions sont déterminés par le Fonds Appuyons nos troupes et les paiements sont effectués à la réception des factures ou des pièces justificatives.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	20 780	253 991
Reçus	110 468	348 010
Déboursés	(129 147)	(581 221)
Solde à la fin de l'exercice	2 101	20 780

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des éléments suivants :

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site Web	169 182	124 201	44 981	85 585
Système de gestion des prêts	332 960	166 480	166 480	238 990
	502 142	290 681	211 461	324 575

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque ne plus contribuer à la capacité de l'organisation à générer des avantages économiques. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et une dépense dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise si la juste valeur de l'actif concerné s'accroît ultérieurement.

7. Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »)

Les BNP, tels qu'ils sont définis dans la *Loi sur la défense nationale*, se composent des fonds et des biens fournis par les membres des Forces canadiennes. Parmi les entités qui relèvent du CEMD à l'égard des BNP, on compte l'organisation, les SBMFC et le FCFC. Le montant à recevoir du FCFC de 18 960 110 \$ [19 611 282 \$ en 2021] représente la part du Fonds Appuyons nos troupes, du Fonds Sans limites et du Fonds de la Fondation Boomer's Legacy d'un compte bancaire consolidé interne administré par le FCFC. Le montant n'est assorti d'aucune modalité de remboursement précises et porte intérêt, et reçoit un taux de rendement de 3 % pour 2022 [3 % en 2021].

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2022

8. Instruments financiers et gestion des risques

L'organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse qui suit donne une mesure de l'exposition au risque de l'organisation au 31 mars 2022 :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisation est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les prêts à recevoir. L'organisation détermine, de manière continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer les engagements liées aux passifs financiers, notamment les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que le passif au titre des prêts d'urgence et des subventions. La gestion prudente du risque de liquidité comprend le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. L'organisation est d'avis que ses ressources financières récurrentes sont suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations.